



Rapport du garant

Projet d'amélioration de la
liaison ferroviaire Nice-Italie

16 janvier – 16 février 2012

établi par Philippe Marzolf

Le 30 juin 2012

Après saisine par lettre du 31 août 2011 du Président de Réseau Ferré de France, la Commission Nationale du débat public (CNDP), par décision du 5 octobre 2011, lui a « recommandé d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes :

- elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant.
- elle fera une large place à l'information du public, par une publicité élargie, et à l'expression du public, notamment à l'occasion de réunions publiques... »

J'ai été nommé également le 5 octobre « en qualité de personnalité indépendant garante de la mise œuvre de la concertation ».

Dans sa décision, la CNDP a considéré que l'opportunité du projet a déjà été débattue à l'occasion du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse PACA qui s'est déroulé du 21 février au 8 juillet 2005.

1. Préparation de la concertation

a. Rencontre avec la maîtrise d'ouvrage RFF

J'ai échangé plusieurs fois avec RFF en réunion ou par téléphone afin de définir le cadre et les modalités d'organisation de la concertation et faire des points réguliers d'avancement sur la réalisation des outils de communication (site Internet, dossier de concertation, synthèse grand public, ...) .

J'ai également fait le points sur les propositions des acteurs, que j'ai rencontrés seul, sur les modalités d'organisation de la concertation et qui a donné lieu à deux relevés de propositions (cf. annexe 3 et 4), que j'ai bien entendu transmis à RFF.

Les échanges entre le garant et les organisateurs de la concertation se sont toujours déroulés dans le dialogue et l'écoute.

b. Rencontre avec les acteurs concernés :

Les collectivités (30/11/2011) : Nice Côte d'Azur et Conseil général

Les associations (1/12/2011) : GIR Maralpin

Ces échanges ont permis de :

- établir la liste des documents à rendre public,
- demander des moyens conséquents pour une diffusion large de l'information sur le déroulement de la concertation et notamment la tenue des réunions publiques et leur déroulement.

Les acteurs rencontrés ont eu une attitude très constructive pour proposer des modalités d'organisation adaptées à ce projet.

2. Le déroulement de la concertation

a. Les outils et moyens de diffusion de l'information :

- o Le **dossier de concertation** (125 pages) a été diffusé à 300 exemplaires aux partenaires, élus des 18 communes concernées, aux participants des deux groupes de travail de la concertation LGV PACA concernés (« Nice » et « Paillon Riviera ») ainsi que lors des deux réunions publiques. Une **version en italien** a été éditée à 50 exemplaires sur clé usb et adressée aux partenaires italiens et aux 30 mairies frontalières.
- o La **synthèse du dossier de concertation** (6 pages) éditée à 2000 exemplaires a été diffusée dans les 19 mairies des communes du secteur et distribuée lors des deux réunions publiques et des deux groupes de travail. Une **version en italien** a également été éditée
- o Une **exposition** de 3 panneaux d'information a été installée dans les mairies de Nice, Menton et en gare de Monaco ainsi que lors des réunions publiques.
- o Des **relations presse** soutenues ont été engagées pour un résultat de 13 parutions

- **Une rubrique spécifique « de Nice à l'Italie » sur le site Internet de la LGV PACA** a été créée et alimentée par une équipe dédiée tout au long de la concertation avec une bonne réactivité pour mettre en ligne les informations d'actualité. **5 questions** ont été adressés à RFF par le biais du site ou à l'adresse de la concertation LGV PACA. **1367 visiteurs** ont consulté les rubriques « Pourquoi », « Comment » et « Participez à la concertation ».

Tous ces moyens ont permis une information complète des personnes concernées par le projet.

b. Les réunions publiques

Deux réunions publiques ont eu lieu à **Menton** pour le lancement le 16 janvier avec 73 personnes présentes et à **Nice** pour la clôture avec 125 personnes.

Un carton d'invitation, édité à 400 exemplaires en français et 50 en italien, a été envoyé aux différents acteurs concernés ainsi que deux e-mailing d'invitation dans les jours précédents les réunions publiques.

Malgré cette information, la participation est relativement faible au regard de l'enjeu du projet mais les personnes présentes étaient plus des acteurs des Alpes Maritimes que du grand public, ce qui peut démultiplier le nombre de personnes concernées.

Des personnes du Var et des Bouches du Rhône étaient également présentes souhaitant **poursuivre la concertation sur le projet LGV PACA qui a été suspendue en décembre 2011.**

c. Les autres moyens d'expression

- **Le groupe de travail géographique Nice – Italie**

A la demande des participants des groupes de travail géographique « Nice » et « Paillon Riviera » de la concertation sur le projet LGV PACA, un groupe de travail Nice-Italie s'est réuni à deux reprises à Menton, le 24 janvier et le 7 février.

40 personnes se sont inscrites aux deux réunions mais seulement **25 personnes** y ont réellement participé, alors qu'une invitation électronique a été envoyée aux 300 acteurs identifiés sur le département 06.

Ce dispositif a permis des interventions de la DREAL, du Conseil Régional et des partenaires italiens de RFI ainsi que d'experts techniques, qui ont suscité de nombreux échanges avec les participants.

- **Les registres**

Les registres disponibles dans les collectivités concernées par le projet n'ont pas été utilisés par le public.

Ces différents moyens mis à la disposition du public ont favorisé l'expression du public, notamment lors des deux réunions publiques et des deux réunions du groupe de travail. Je remercie tous ces participants qui ont vraiment permis la richesse des enseignements de cette concertation.

3. Les sollicitations du garant

Mon adresse électronique était connu des différents acteurs concernés, étant garant de la concertation sur la LGV PACA, mais je n'ai pas reçu de courriel durant cette période.

J'étais pendant les deux réunions publiques sur l'estrade afin de présenter mon rôle et pouvoir être interpellé. Je l'ai été plusieurs fois mais plus sur la concertation « suspendue » sur le projet LGV PACA que sur le projet spécifique Nice-Italie.

4. Avis sur le bilan de la concertation tiré par RFF

Ce bilan relate bien les expressions de différents intervenants dans cette concertation, notamment sur un large consensus pour le prolongement du projet de LGV PACA jusqu'à l'Italie dans le cadre d'un projet ferroviaire régional performant.

Des propositions de phasage de ce projet ont été exprimées pour la réalisation des deux sections Nice-Monaco puis Monaco-Italie ainsi que la réalisation d'une voie supplémentaire d'abord, puis de deux voies en fonction des trafics

Globalement, je peux dire que cette concertation s'est déroulée de façon satisfaisante et que la qualité et la sincérité des informations diffusées ont été vérifiées.

La participation a été satisfaisante et l'organisation a favorisé l'expression du public afin d'éclairer la décision de RFF.

Je dois féliciter tous les participants internes ou externes (prestataires) à l'organisation et à l'animation de cette concertation, car c'est également grâce à eux et à leurs compétences que la concertation s'est bien déroulée.

Philippe Marzolf

Garant concertation RFF Nice-Italie

30 Juin 2012

ANNEXES

1. Décision de la CNDP du 5 octobre 2011 pour une concertation recommandée
2. Décision de la CNDP du 5 octobre 2011 pour la désignation du garant de la concertation
3. Propositions de modalités d'organisation de Nice Côte d'Azur et du Conseil Général des Alpes Maritimes
4. Propositions de modalités d'organisation du Gir Maralpin

ANNEXE 1

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2011

DECISION N° 2011 / 69 / LFNI / 1

PROJET D'AMELIORATION DE LA LAISON FERROVIAIRE NICE-ITALIE

La Commission nationale du débat public,

- Vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n°2002-285 du 28 février 2002,
- Vu les directives du Parlement et du Conseil 2003/4/CE du 28 janvier 2003 et 2003/35/CE du 26 mai 2003,
- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et ses articles R.121-3, R.121-7 et R. 121-9,
- vu la lettre de saisine en date du 31 août 2011 du Président de Réseau Ferré de France (RFF) et le dossier joint relatif au projet d'amélioration de la liaison ferroviaire Nice-Italie ,
- vu le bilan du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse PACA publié le 20 juillet 2005,

après en avoir délibéré,

- considérant que le projet, permettant de développer les échanges internationaux avec l'Italie, revêt un caractère d'intérêt national,
- considérant que les impacts du projet sur l'environnement sont significatifs, la zone traversée comportant des points de captage d'eau potable et des zones inondables, des sites d'intérêt communautaire et des sites inscrits et classés au titre du patrimoine et des paysages et présentant, s'agissant du milieu souterrain, des risques géologiques,
- considérant toutefois que l'opportunité du projet a été débattue à l'occasion du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse PACA qui s'est déroulé du 21 février au 8 juillet 2005,

DECIDE :

Article unique :

Il n'y a pas lieu d'organiser un débat public sur le projet d'amélioration ferroviaire Nice-Italie,

Article 2 :

Il est recommandé à Réseau Ferré de France d'ouvrir une concertation selon les modalités suivantes :

- elle sera menée sous l'égide d'une personnalité indépendante que la Commission nationale désignera et qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant,
- elle fera une large place à l'information du public, par une publicité élargie, et à l'expression du public, notamment à l'occasion de réunions publiques,
- elle fera l'objet d'un compte rendu à la Commission nationale, qui sera rendu public et joint au dossier d'enquête publique.

Le Président

Philippe DESLANDES

ANNEXE 2

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2011

DECISION N° 2011 / 69 / LFNI / 2

PROJET D'AMELIORATION DE LA LAISON FERROVIAIRE NICE-ITALIE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants et ses articles R.121-7 et R. 121-9,
- vu la lettre de saisine en date du 31 août 2011 du Président de Réseau Ferré de France (RFF) et le dossier joint relatif au projet d'amélioration de la liaison ferroviaire Nice-Italie ,
- vu sa décision n° 2011/68/LFNI/1 du 5 octobre 2011 décidant de ne pas organiser de débat public sur ce projet mais recommandant à Réseau Ferré de France d'ouvrir une concertation, menée sous l'égide d'une personnalité indépendante qu'elle désignera,

après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De désigner M. Philippe MARZOLF en qualité de personnalité indépendante garante de la mise en oeuvre de la concertation recommandée sur le projet d'amélioration de la liaison ferroviaire Nice-Italie.

Le Président

Philippe DESLANDES

ANNEXE 3

Proposition objet et modalités d'organisation concertation liaison ferroviaire Nice-Italie

Nice Côte d'Azur :

- Alain Philip
- Guy Muller

Conseil général 06

- Christian Oliveres
- Michel Kuschta
- Alain rolland

Objet - Questionnement

- Traversée de Nice depuis Saint Augustin (s'appuyer sur le groupe de travail Paillon Riviera) : comparer tunnel – voie actuelle ou 3ème voie
- caractéristiques de la ligne : vitesse idem Italie 220km/h ou plus
- interopérabilité entre lignes françaises et italiennes – plate forme ferroviaire à Vintimille
- nouvelle gare à Monaco ou non : question à poser à Monaco ainsi que son éventuel financement
- état des gares actuelles sur la liaison et question sur leur amélioration – idem Monaco (étude RFF Mandelieu – Nice)
- interconnexion ligne nouvelle – ligne classique
- fret sur la ligne actuelle : problème de capacité
- désordres géologiques possibles

La DUP doit être de Marseille à l'Italie et le financement doit être aussi sur toute la ligne

Réunions publiques à Menton, Nice, peut être Eze (problème passage aérien)

Registre Nice, Menton, Eze et Roquebrune

ANNEXE 4

Propositions formulées par le Gir Maralpin à l'attention de Monsieur Philippe Marzolf, Garant de la concertation



Cadre géographique de la concertation

Une concertation sur la liaison ferroviaire Nice-Italie ne peut être restreinte au "barreau" Nice-Frontière, (1) du fait de la nécessité de le raccorder techniquement au réseau italien, et ce en Italie, au moins au niveau de Vintimille, (2) mais, plus encore, du fait qu'elle s'inscrit dans un cadre européen, et que ce cadre a été largement esquissé à travers l'étude *Arcomed*, et, depuis, validée par la Commission européenne.

Dans ce cadre incontournable, du fait des contributions européennes escomptées, mais aussi des spécificités socio-économiques des territoires concernés, la concertation nous semble devoir s'inscrire au moins à trois niveaux de réflexion :

- interrégional : Marseille-(Monaco)-Gênes
- transfrontalier proche : Cannes-(Monaco)-Imperia
- local : Nice-Monaco-Vintimille

[*Nota bene* : Afin de garantir le recouvrement nécessaire à la mise en cohérence des deux études et des deux concertations, la nouvelle concertation doit nécessairement inclure le périmètre de Nice Saint-Augustin, improprement considéré jusqu'alors comme aboutissement de fait du projet initial].

Démarches à envisager

La liaison avec l'Italie a été et reste soutenue par l'ensemble des partenaires du projet. Elle est même considérée comme prioritaire dans l'Est Paca. Ce consensus doit s'afficher dans la nouvelle concertation. C'est la raison pour laquelle le projet, relancé par l'accord passé entre les deux villes de Gênes et Nice, doit largement s'inscrire dans le projet d'origine et reconnu comme en faisant partie.

Une telle démarche pourrait utilement s'appuyer sur des contacts à rétablir avec :

- à Marseille, M. Claude Vallette (qui fut la cheville ouvrière du débat public et le seul à avoir participé à ceux d'entre eux s'étant déroulés dans les Alpes-Maritimes)
- à Gênes, le Dott. Alberto Cappato, secrétaire général de l'IIC (orchestrateur des rencontres franco-italiennes et du récent accord Nice-Gênes).
- sur l'ensemble de la problématique socio-politique, M. le Préfet Leblond qui, après le LGV-Méditerranée, a orchestré le projet Arcomed à travers l'association TGV-PCA qu'il préside.

Lieux de débat

Niveau international local (celui du tracé nouveau)

- Nice [initiateur du projet et cœur de la Métropole azurée]
- Monaco [capitale de la principauté et second trafic ferroviaire de Paca (5 millions de passagers en 2011, soit le double d'Aix-TGV ou d'Avignon TGV)]
- Vintimille [gare internationale historique, nœud ferroviaire avec Turin (ligne de Tende)]

Ces trois réunions doivent chacune se dérouler sous une triple égide internationale et s'ouvrir indistinctement aux citoyens et experts des trois pays concernés par le projet (France, Monaco, Italie), selon des procédures sans doute différentes de celles en usage en France (et à convenir par avance).

[Nota bene : Le territoire de Menton/Roquebrune étant susceptible d'être impacté (fenêtres de passage), une réunion de concertation locale y serait justifiée].

Niveau transfrontalier régional

- Cannes [second pôle azurée]
- Imperia [Préfecture de la province "Riviera dei Fiori" et site de la nouvelle gare du "Raddoppio" en cours d'achèvement]

N.B. Pour la préparation des réunions à Vintimille et Imperia, on s'adressera utilement par notre entremise à Sergio Scibilia, Conseiller régional Ligurie et président de l'association *Giuseppe Biancheri* pour la valorisation de la ligne de Tende

Calendrier

Le rythme de la consultation en cours se révèle, de l'avis de tous ses acteurs, *intenable*, du fait à la fois du cadencement imposé, et, pis encore, du découpage géographique, tous deux faisant obstacle à une prise en compte cohérente du projet.

Ainsi, du 22 au 28 novembre, ne se tiendraient pas moins de 13 (treize) réunions de GTG et GTT, auxquelles succèderaient, du 28 novembre au 1er décembre, 11 (onze) réunions publiques géographiques sectorielles.

Le GIR Maralpin n'est pas seul à déplorer une telle organisation qui vise plus à imposer les décisions des porteurs de projet qu'à susciter la réflexion démocratique sur le contenu et les objectifs de ce projet.

Bien que l'on puisse douter d'un montage rapide de cette concertation d'un nouveau type (impliquant des accords préalables avec les autorités nationales d'Italie et de la Principauté de Monaco, le calendrier de la nouvelle consultation ne pourrait-il pas au moins s'amorcer à la faveur d'un "nettoyage" et d'une rationalisation de la consultation en cours ?

Quoi qu'il en soit, le GIR Maralpin accorderait plutôt sa préférence à l'instauration de la nouvelle concertation au début de l'année 2011 puisque s'avèrent les rumeurs d'un report du "Copil décisionnel" à l'issue du 1er trimestre 2011.